

L'an deux mille vingt, le huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent PANIFOUS

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURET Jean-Luc, SANS Jean-François (Le Carla-Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COT Mélanie (Castex), LECLERC Jean (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, BLANDINIÈRES Lydia, SACILOTTO Claudine, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), CALATAYUD François (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaetano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : COURTIAL Anne (Castex)

ETAIENT EXCUSES: SARDA Manuel (Artigat), COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), LLUIS Claude, LABORDE Jean, DEDIEU Alain (Lézat sur Lèze), MARTINEZ Rolande (Le Mas-d'Azil)

PROCURATIONS: SARDA Manuel à VANDERSTRAETEN François, COSTES Jean-Paul à LECLERC Jean, LLUIS Claude à BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean à GRANDET Véronique, DEDIEU Alain à COURNEIL Jean-Claude

ORDRE DU JOUR:

Présentation du projet architectural de la maison de santé pluridisciplinaire du Fossat

- 1 - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 16 juillet 2020
- 2 – Conventions de mise à disposition du chef de projet Renouvellement Urbain avec les communes de Daumazan sur Arize, Le Fossat, Lézat sur Lèze et Le Mas d'Azil
- 3 – Approbation de la Modification n°1 du PLU du Fossat
- 4 – Approbation de la révision de la carte communale de Durfort
- 5 – Désignation des délégués à la "Commission Consultative Paritaire Energie" du SDE09
- 6 – Adhésion au groupement de commande "tarif bleu" du SDE09
- 7 – Désignation des délégués titulaires et suppléants à l'Agence Ariège Attractivité (AAA)
- 8 – Mise en place d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- 9 – Mise en place d'une commission intercommunale "Accessibilité"
- 10 – Avenants n°1 aux conventions de location des logements foyers de Daumazan et du Mas d'Azil
- 11 – Programmation d'une "conférence des maires"
- 12 – Opération sous mandat pour la construction de vestiaires du rugby à Lézat
- 13 – Inscription au PDIPR du sentier VTT de Castagnès au Mas d'Azil
- 14 – Création d'un poste de Fabmanager à temps complet sur l'hôtel d'entreprises
- 15 – Bilan et prospective des "travaux imprévus" concernant les ouvrages d'art et les intempéries
- 16 – Organisation des premières phases d'élaboration du PLUI Arize Lèze

PRESENTATION DU PROJET ARCHITECTURAL DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU FOSSAT

Présentation du projet architectural de la maison de santé pluridisciplinaire du Fossat par les architectes de l'opération.

Laurent PANIFOUS explique qu'il a été nécessaire de diviser le bâtiment en 2 ERP distincts afin de limiter le classement en 4^e catégorie, moins contraignante au regard de certaines exigences normalisées.

Jean Luc COURET s'interroge sur le nombre de places de parkings.

Il propose de restreindre la surface réservée pour les kinésithérapeutes afin de préserver de l'espace d'accueil du secrétariat administratif.

Yvon LASSALLE s'interroge sur l'adaptation architecturale imposée par le dénivelé du terrain.

Laurent PANIFOUS annonce que le Permis de Construire sera déposé dans les prochains jours.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu du conseil communautaire du 16 juillet 2020.

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du compte rendu du conseil communautaire du 16 juillet 2020.

45 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2 - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU CHEF DE PROJET RENOUVELLEMENT URBAIN AVEC LES COMMUNES DE DAUMAZAN SUR ARIZE, LE FOSSAT, LEZAT SUR LEZE ET LE MAS D'AZIL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 29 juin 2020 définissant les modalités de cofinancement du poste de "chef de projet renouvellement urbain" pour la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et la préparation de l'OPAH-RU, à savoir :

Il explique que les missions du poste sont désormais à 25 % sur la coordination du PLUI Arize Lèze et à 75 % sur l'ORT, il indique que cette répartition du temps de travail vient d'être acceptée par l'ANAH et qu'il s'agit d'une excellente nouvelle pour la qualité de l'élaboration du PLUI.

Il présente le plan de financement détaillé sur la partie ORT, à savoir :

- 50 % par l'ANAH
- 25 % par la Communauté de Communes.
- 25 % par les 4 communes bourgs centres de Daumazan sur Arize, Le Fossat, Lézat sur Lèze et Le Mas d'Azil soit **6,25 % par commune.**

Il indique que le poste est pourvu à compter du 7 septembre par Obéline PANIE-DUJAC et qu'il s'agit désormais de formaliser les conventions de mise à disposition avec ces 4 communes suivant le mode de financement prévisionnel et les modalités de mise à disposition présentées.

► Le Président propose à l'assemblée de valider les conventions de mise à disposition du "chef de projet renouvellement urbain" avec les communes de Daumazan, du Fossat, de Lézat sur Lèze et du Mas d'Azil suivant le mode de financement prévisionnel et les modalités présentées.

L'assemblée procède au vote pour valider les conventions de mise à disposition du "chef de projet renouvellement urbain" avec les communes de Daumazan, du Fossat, de Lézat sur Lèze et du Mas d'Azil suivant le mode de financement prévisionnel et les modalités présentées.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

3 - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU DU FOSSAT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les différentes étapes de la procédure de modification n°1 du PLU de la commune du Fossat (Note et modèle de délibération joints à la convocation) prescrite par délibération en date du 18 février 2019 concernant :

- La suppression de l'emplacement réservé n°4 destiné à l'aménagement d'une amorce de voirie à la zone AUj (secteur Moulères) ;
- Le reclassement de la parcelle ZI n°39 en zone UB.

Il indique que l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 du secteur « La Borde » en zone AU1 et la réalisation d'une orientation d'aménagement et de programmation ont été abandonnées en raison des avis défavorables de l'ETAT et de la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Laurent PANIFOUS regrette cet abandon illogique car la modification permettait de concrétiser un réel projet de construction.

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver la modification n°1 du PLU de la Commune du Fossat.

L'assemblée procède au vote pour approuver la modification n°1 du PLU de la Commune du Fossat

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4 - APPROBATION DE LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE DURFORT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les différentes étapes de la procédure de révision de la carte communale de la commune de Durfort (Note et modèle de délibération joints à la convocation) prescrite par délibération en date du 05/04/2018.

Il rappelle que cette révision visait à permettre l'agrandissement du périmètre de la zone UT correspondant au camping « Le Domaine du Bourdieu » sur une surface de 2,6 hectares supplémentaires afin de pouvoir implanter 25 nouvelles habitations légères de loisirs complémentaires.

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver la révision de la carte communale de la commune de Durfort.

L'assemblée procède au vote pour approuver la révision de la carte communale de la commune de Durfort.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

5 - DESIGNATION DES DELEGUES A LA "COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ENERGIE" DU SDE09

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que le comité syndical du SDE09 a créé une commission mixte consultative paritaire énergie conformément aux dispositions de l'art 198 de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique.

Il indique qu'il s'agit de désigner, pour la communauté de communes Arize Lèze :

- un délégué titulaire : ► Yvon LASSALLE
- et un délégué suppléant : ► Jean Marc BAZY

► Le Président propose à l'assemblée de valider le délégué titulaire et le délégué suppléant tel que désignés.

L'assemblée procède au vote pour valider le délégué titulaire et le délégué suppléant tel que désignés.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE "TARIF BLEU" DU SDE09

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que le SDE09 a sollicité la Communauté de Communes concernant la création d'un groupement de commande d'achat d'électricité au tarif bleu et services associés.

Il indique que l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie s'est accélérée avec la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, ainsi les consommateurs finaux non domestiques qui emploient au moins dix personnes ou dont le chiffre d'affaires excède 2 millions d'euros ne pourront plus prétendre aux tarifs réglementés de vente d'électricité bleu d'une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères à compter du 1er janvier 2021.

Il précise que le comité syndical du SDE09 peut coordonner un groupement de commande pour les tarifs bleu afin de mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir les offres de fourniture les plus compétitives possibles et que chaque adhérent au groupement n'utilise l'électricité qu'en fonction de ses besoins propres, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global.

Il indique que l'établissement privé dont il était gestionnaire adhérerait au groupement.

Le Président sollicite l'assemblée afin de savoir si la Communauté de Communes souhaite s'engager sur ce dispositif.

► Le Président propose à l'assemblée de valider l'adhésion au groupement et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande d'achat d'électricité au tarif bleu et services associés.

L'assemblée procède au vote pour valider l'adhésion au groupement et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande d'achat d'électricité au tarif bleu et services associés.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

7 - DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS A L'AGENCE ARIEGE ATTRACTIVITE (AAA)

Monsieur Le Président informe l'assemblée qu'il convient de désigner les délégués à l'Agence Ariège Attractivité (AAA), à savoir :

Le Président de l'EPCI représentant la Communauté de Communes au Bureau de AAA:

► Laurent PANIFOUS

2 délégués titulaires représentant la Communauté de Communes au Conseil d'administration de AAA

1° délégué titulaire : ► Jean Claude COMMENGE 2° délégué titulaire : ► Philippe JALOUX

2 délégués suppléants représentant les délégués titulaires au Conseil d'administration de AAA

1° délégué suppléant : ► Jean Claude COURNEIL 2° délégué suppléant : ► Laurent MILHORAT

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider la proposition des délégués désignés pour siéger aux instances de l'agence AAA telle que présentée:

Après en avoir débattu, l'assemblée procède au vote pour valider la proposition des délégués désignés pour siéger aux instances de l'agence AAA telle que présentée:

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

8 - MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Monsieur le Président explique à l'assemblée que les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts prévoient l'instauration, dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Il précise que la CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon une méthode comptable spécifique. **Son rôle est consultatif.**

Il informe que la CIID se réunit à la demande du directeur départemental des finances publiques et sur convocation du président de la Communauté de Communes dans un délai de deux mois à compter de cette demande.

Il indique que la CIID doit être composée de 11 membres : Le Président et 10 commissaires titulaires.

Il précise que les 10 commissaires, et leurs 10 suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées par la loi, dressée par le conseil communautaire sur proposition de ses communes membres.

Laurent PANIFOUS présente la liste de propositions comportant 40 noms , à savoir:

Liste des 20 noms pour les commissaires titulaires

N	NOM Prénom	Date de Naissance	Adresse résidence principale	Membre de la commune de :	Membre domicilié hors du territoire de l'EPCI	Profession
1	VANDERSTRAETEN François	02/07/1949	14 Rue des Colombages 09130 ARTIGAT	ARTIGAT	NON	Retraité
2	ANTOLINI Dominique	20/07/1968	Bellefontaine 09350 LA BASTIDE DE BESPLAS	LA BASTIDE DE BESPLAS	NON	Employée de Laboratoire
3	CAMPS Frédéric	08/06/0960	20 Rue Napoléon Peyrat 09350 LES BORDES SUR ARIZE	LES BORDES SUR ARIZE	NON	Artisan
4	BAZY Jean-Marc	24/03/1954	Lézères 09290 CAMARADE	CAMARADE	NON	Retraité
5	COMMENGÉ Jean-Claude	01/06/1954	10 bd de la Mairie 09350 CAMPAGNE SUR ARIZE	CAMPAGNE SUR ARIZE	NON	Retraité
6	COURET Jean-Luc	13/02/1957	Le Village 09130 LE CARLA-BAYLE	CARLA BAYLE	NON	Kinésithérapeute
7	MOREAUD Rosine	15/01/1964	Le Village 09130 CASTERAS	CASTERAS	NON	Exploitante Agricole
8	COURTIAL Anne	16/06/1977	Village 09350 CASTEX	CASTEX	NON	Pédopsychiatre
9	LECLERC Jean	15/12/1945	9 Chemin de Montbrun 09350 DAUMAZAN SUR ARIZE	DAUMAZAN SUR ARIZE	NON	Retraité
10	BUSATO Philippe	21/09/1958	Serde 09350 FORNEX	FORNEX	NON	Employé
11	DEJEAN Jean-Paul	23/03/1961	Magnoua 09290 GABRE	GABRE	NON	Exploitant Agricole
12	HUART Valérie	09/11/1974	Les Bouzics 09130 LANOUX	LANOUX	NON	Sans emploi
13	CALATAYUD François	21/08/1975	Lieu dit Les Bordes 09350 LOUBAUT	LOUBAUT	NON	Ingénieur étude lanoratoire
14	DESCUNS Lyliane	05/12/1946	Les Pesquès 09350 MERAS	MERAS	NON	Retraîtée
15	RUMEAU Colette	23/03/1973	Benas 09130 MONESPLE	MONESPLE	NON	Employée
16	GILLIOT Diane	13/09/1971	Castillane 09350 MONTFA	MONTFA	NON	Chargée de communication
17	MILHORAT Laurent	08/08/1970	11 Route de Pailhès 09350 SABARAT	SABARAT	NON	Employé
18	ALBERO Elisabeth	02/05/1955	Mingui 09130 SAINTE-SUZANNE	SAINTE SUZANNE	NON	Retraîtée
19	CAUHAPE Jean-Louis	27/02/1966	Les Figaredes 09130 SIEURAS	SIEURAS	NON	Infirmier
20	FALLICO Gaëtano	09/04/1950	Le Village 09350 THOUARS SUR ARIZE	THOUARS SUR ARIZE	NON	Retraité

Liste des 20 noms pour les commissaires suppléants

N	NOM Prénom	Date de Naissance	Adresse résidence principale	Membre de la commune de :	Membre domicilié hors du territoire de l'EPCI	Profession
1	SARDA Manuel	08/10/1954	Bajou 09130 ARTIGAT	ARTIGAT	NON	Retraité
2	DUFOSSE Dominique Pierre	02/10/1961	Chemin de Roussegaut 09350 LES BORDES SUR ARIZE	LES BORDES SUR ARIZE	NON	Retraité
3	SANS Jean-François	01/10/1956	Le Peyrat 09130 LE CARLA-BAYLE	CARLA BAYLE	NON	Retraité
4	COSTES Jean-Paul	12/08/1952	3 Chemin du Moulin 09350 DAUMAZAN SUR ARIZE	DAUMAZAN SUR ARIZE	NON	Retraité
5	CANTEGRIL Jean- Marc	19/09/1951	Pigassou 09130 LE FOSSAT	LE FOSSAT	NON	Retraité
6	ARNAUD Véronique	02/08/1957	Chemin du Bugat 09130 LE FOSSAT	LE FOSSAT	NON	Retraîtée
7	COUSTURE Eliane	04/02/1952	26 Chemin du Bugat 09130 LE FOSSAT	LE FOSSAT	NON	Retraîtée
8	LABORDE Jean	26/04/1942	26 Faubourg du Moulin 09210 LEZAT SUR LEZE	LEZAT SUR LEZE	NON	Retraité
9	LLUIS Claude	11/06/1963	Bosc 09210 LEZAT SUR LEZE	LEZAT SUR LEZE	NON	Employé
10	GILAMA Marie	17/06/1962	15 Boulevard Gabriel Faure 09210 LEZAT SUR LEZE	LEZAT SUR LEZE	NON	Employé Mairie
11	GRANDET Véronique	17/03/1959	1 Rue des Capucines 09210 LEZAT SUR LEZE	LEZAT SUR LEZE	NON	Sans profession
12	BLANDINIÈRES Lydia	31/08/1952	9 Bis Côte de Mirande 09210 LEZAT SUR LEZE	LEZAT SUR LEZE	NON	Retraîtée Conseillère Départementale
13	SACILOTTO Claudine	03/03/1964	7 Chemin de Monicart 09210 LEZAT SUR LEZE	LEZAT SUR LEZE	NON	Employée
14	DEDIEU Alain	13/11/1951	Lamartine 09210 LEZAT SUR LEZE	LEZAT SUR LEZE	NON	Retraité
15	CASTAGNE Dominique	24/09/1961	18 Chemin Labarthete 09210 LEZAT SUR LEZE	LEZAT SUR LEZE	NON	Employé
16	MARTINEZ Rolande	28/09/1953	Raynaude 09290 LE MAS D' AZIL	LE MAS-D'AZIL	NON	Retraîtée
17	ROUMAT Guy	14/11/1957	Rieumajou 09290 LE MAS D' AZIL	LE MAS D' AZIL	NON	Retraité
18	SUPERY Jean-Marc	13/03/1950	Lacoste 09290 LE MAS D' AZIL	LE MAS D' AZIL	NON	Retraité
19	MALBREIL Agnès	19/03/1963	16 Rue Mage d' en Haut 09210 SAINT YBARS	SAINT YBARS	NON	Psychologue Education Nationale
20	BERDOU Raymond	13/02/1959	Lassalette 09290 LE MAS D' AZIL	LE MAS-D'AZIL	NON	Retraité Conseiller Départemental

► Le Président propose à l'assemblée de valider la liste des 20 commissaires titulaires, et les 20 commissaires suppléants.

L'assemblée procède au vote pour valider la liste des 20 commissaires titulaires et les 20 commissaires suppléants.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

9 - MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE "ACCESSIBILITE"

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que la loi impose l'instauration d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les EPCI dépassant le seuil de 5 000 habitants.

Il indique qu'il s'agit d'une commission consultative qui ne dispose pas de pouvoir décisionnel ni coercitif, c'est une instance d'échange et de concertation, composée d'élus, de techniciens, de représentants d'usagers, de représentants de personnes à mobilité réduite et de personnes âgées, de représentants d'acteurs économiques, des représentants de l'Etat et de techniciens.

Il précise ses missions :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- établir un suivi des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et attestations concernant les ERP du territoire.

Chaque année, la commission doit établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire et adressé à la Préfète, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

► Le Président propose à l'assemblée de valider la mise en place d'une commission intercommunale "accessibilité".

L'assemblée procède au vote pour valider la mise en place d'une commission intercommunale "accessibilité".

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

10 - AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS DE LOCATION DES LOGEMENTS FOYERS DE DAUMAZAN ET DU MAS D'AZIL

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire qu'il s'agit de régulariser par avenants les conventions de gestion des logements foyers du Mas d'Azil et de Daumazan sur Arize, signées en janvier 1995 entre la SA d'HLM Ariège Midi Pyrénées et le Syndicat à vocation multiple du Canton du Mas d'Azil, afin d'actualiser notamment l'intitulé des 2 cocontractants. (Projets d'avenant joints à la convocation).

Il précise qu'il n'y a pas d'enjeu et que la Communauté de Communes sert uniquement de "boîte aux lettres".

Jean Claude COMMENGE rappelle que chacune des communes de Daumazan et Le Mas d'Azil deviendra propriétaire de son EHPAD en 2035.

► Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Le Président à signer les 2 avenants aux conventions de gestion des EHPAD du Mas d'Azil et de Daumazan sur Arize avec l'OPH de l'Ariège.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer les 2 avenants aux conventions de gestion des EHPAD du Mas d'Azil et de Daumazan sur Arize avec l'OPH de l'Ariège.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

11- PROGRAMMATION D'UNE "CONFERENCE DES MAIRES"

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que La loi « engagement et proximité » de 2019 a modifié un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités notamment en ce qui concerne la création d'une "conférence des maires".

Il indique que le nouvel article L.5211-11-3 du CGCT impose à notre communauté de communes la création d'une conférence des maires, cette instance doit comprendre le président de l'EPCI qui la préside ainsi que les 27 maires des communes membres.

François VANDERSTRAETEN indique l'absence de décret d'application de la loi.

Il précise que la conférence des maires se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Il explique que les attributions de cette instance sont strictement consultatives et que ses avis doivent être transmis ou mis à disposition de manière dématérialisée par l'EPCI à l'ensemble des conseillers municipaux de ses communes membres.

Il propose que, lors de la première séance, soit engagée une réflexion sur les compétences de la Communauté de Communes, de la manière dont elles sont exercées, et des éventuelles évolutions que nous pourrions collectivement juger nécessaires pour fournir un service plus efficient à notre territoire,

Il suggère que soient notamment abordés alors des sujets qui relèvent des affaires scolaires, sociales, d'urbanisme, mutualisation de matériel ou tout autre sujet que les Maires jugeront utiles.

Il propose que cette conférence des Maires se réunisse deux fois par an.

► Le Président propose à l'assemblée de valider la création d'une "Conférence des maires" dont la première séance programmée **le mardi 15 septembre 2020 à 18 h 30** fera l'objet d'un débat sur l'évolution des compétences communautaires.

L'assemblée procède au vote pour valider la création d'une "Conférence des maires" dont la première séance programmée le mardi 15 septembre 2020 à 18 h 00 fera l'objet d'un débat sur l'évolution des compétences communautaires.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

12 - OPERATION SOUS MANDAT POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DU RUGBY A LEZAT

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet de construction de vestiaires de rugby sur la commune de Lézat.

Il indique qu'il est nécessaire, pour mener à bien ce projet d'intérêt communautaire, de confier à la Communauté de Communes, Maître d'ouvrage délégué, le soin de réaliser cette opération par la signature d'une convention de mandat

Jean Claude COURNEIL explique le phasage des aménagements, la première tranche concerne la construction des vestiaires, une deuxième opération consistera en la construction du Club House.

Marie GILAMA dénonce l'absence de transmission d'une note de présentation et d'un modèle de convention de mandat. Elle regrette que les élus de l'opposition de Lézat n'aient pas été informés notamment sur le montant de 250 000 € d'autofinancement.

Jean Claude COURNEIL indique que le projet est viable.

Dominique CASTAGNE déplore l'aberration technique du projet, notamment sur la capacité d'accueil.

Il exprime son souhait de profiter des infrastructures existantes.

Il indique que des solutions financières peuvent être recherchées comme par exemple l'installation sur terrain synthétique.

François VANDERSTRAETEN rappelle que ce type de débat doit être tenu au sein du Conseil Municipal de Lézat.

Dominique CASTAGNE exprime son souhait d'ajourner le dossier.

Laurent PANIFOUS rappelle que l'objet de la délibération concerne la validation du projet d'opération sous mandat afin de pouvoir déposer le dossier au PETR avant le 11 septembre.

Dominique CASTAGNE rappelle l'absence d'informations préalables pour les élus de l'opposition.

Laurent PANIFOUS précise le plan de financement prévisionnel et les modalités de remboursement de la commune de Lézat sur Lèze.

► Le Président propose à l'assemblée :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- d'approuver la convention de mandat annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions de l'Etat, de La Région et du Département ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération

L'assemblée procède au vote pour valider les propositions du Président :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;**
- d'approuver la convention de mandat annexée à la présente délibération ;**
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions de l'Etat, de La Région et du Département ;**
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération**

45 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	2
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

13 - INSCRIPTION AU PDIPR DU SENTIER VTT DE CASTAGNES AU MAS D'AZIL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que La Communauté de Communes est gestionnaire du réseau des sentiers de randonnée du territoire et qu'à ce titre, elle est l'interlocuteur du Conseil Départemental de l'Ariège pour la mise en œuvre du nouveau Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Il explique que la Communauté de Communes est propriétaire de 3 parcelles au lieu-dit Castagnès au Mas d'Azil qui sont traversées par l'itinéraire VTT N°10.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour autoriser le passage sur les 3 parcelles: A1229, A2414 et A2418 et l'inscription de l'itinéraire au PDIPR. (Modèle de délibération annexée à la convocation)

L'assemblée procède au vote pour autoriser le passage sur les 3 parcelles: 1229, 2414 et 2418 et l'inscription de l'itinéraire au PDIPR.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

14 - CREATION D'UN POSTE DE FABMANAGER A TEMPS COMPLET SUR L'HOTEL D'ENTREPRISES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 6 novembre concernant la création d'un poste de FabManager sur l'hôtel d'entreprises Cat A à mi-temps en Contrat à Durée Déterminée.

Il explique que Mathieu DE KERIMEL, l'agent qui occupe actuellement le poste, a mis en œuvre une nouvelle dynamique au sein du Fablab générant une croissance d'activité et de clientèle, il indique, de plus, qu'une opération au bénéfice de la jeunesse (16 – 30 ans) sous tutelle de l'association Léo Lagrange vient d'être financée et va ainsi permettre l'ouverture des ateliers à de nouveaux usagers.

Il ajoute qu'un nouvel appel à projet de la Région pourrait permettre la prise en charge de 50 % du coût du Fabmanager durant 3 années complémentaires.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer afin de créer un poste de Fabmanager à compter du 1^{er} octobre 2020 Cat A à temps complet.

L'assemblée procède au vote pour la création d'un poste de Fabmanager à compter du 1^{er} octobre 2020 Cat A à temps complet.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

15 – BILAN ET PROSPECTIVES DES "TRAVAUX IMPREVUS" CONCERNANT LES OUVRAGES D'ART ET LES INTEMPERIES

Suite aux interrogations de Jean Luc COURET lors du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, concernant l'utilisation des fonds récoltés dans le cadre des attributions de compensation relatives aux travaux imprévus, Monsieur Le Président présente le bilan détaillé et les perspectives des opérations sur les ponts et les intempéries.

BILAN DES TRAVAUX SUR OUVRAGES D'ART (PERIODE 2017 – 2020)

Commune	Chemin	Travaux	Année	Montant TTC
Pailhès	De Rougayran	Reconstruction ouvrage	2017	180 000 €
Lézat	D'Escayre	Restauration ouvrage	2019	28 668 €
Lézat	De Lastronques	Restauration ouvrage	2019	7 164 €
Pailhès	De Goutelongue	Restauration ouvrage	2019	29 945 €
Artigat	De Thibault	Restauration ouvrage	2019	3 400 €
Artigat	De Marque	Restauration ouvrage	2019	6 073 €
Les Bordes	De Campagne	Enrochement de renfort de l'ouvrage	2019	10 898 €
Lézat	De Lastronques	Reconstruction ouvrage	2020	47 706 €
Daumazan	Pont de Montbrun	MO, étude sol, reconstruction ouvrage	2020	304 281 €
			TOTAL	618 135 €

Frédéric CAMPS s'inquiète de ne pas avoir identifié d'ouvrages d'art à restaurer sur la commune des Bordes et souligne l'absence dans l'inventaire présenté de la problématique de dégradation de berges.

Laurent PANIFOUS rappelle que l'inventaire fait bien état de cette problématique, à savoir :

« Sur la commune des Bordes sur Arize, des travaux de restauration par enrochement des berges, en aval du pont du village sur près de 450 mètres, seront à envisager en cas de détérioration lors de nouvelles montées des eaux de l'Arize : un devis de 145 000 € concernant une première tranche de 150 mètres linéaires a été réalisé par une entreprise spécialisée. »

François VANDERSTRAETEN explique que le problème concerne un éventuel enrochement de la berge sur des parcelles privées de propriétaires riverains.

Laurent PANIFOUS indique qu'il ne s'agit pas par conséquent d'une compétence communautaire et que la communauté de communes n'a pas le droit d'intervenir.

BILAN DES TRAVAUX INTEMPERIES 2018

COMMUNE	VOIE	CHEMIN	DEPENSES PREVISIONNELLES	DEPENSES REALISEES	TOTAL
Lézat	A14	St sulpice	Eboulements à retirer 150 m3	Installation + travaux régie	610 €
Lézat	A9	St Ybars	Eboulements à retirer 300 m3 Enrochement 45 m3 Réparation ouvrage hydraulique	Déblaiement, Enrochement. Ouvrages + travaux régie	15 610 €
Lézat	A12	Fontvermeil	Eboulements à retirer 300 m3 Reconstruction ouvrage 6 ml	Travaux en Régie	
Lézat	A3	Escayre	Eboulements à retirer 2100 m3 Enrochement 186 m3 Reconstruction ouvrage 10 ml Reconstruct° 2 passages busés 35 m	Déblaiement, Enrochement. Ouvrage + travaux régie	41 547 €
Lézat	A14	Lambarasse	Eboulements à retirer 50 m3	Travaux en Régie	
St-Ybars	A14	Bessac	Eboulements à retirer 20 m3	Déblaiement	164 €
St-Ybars	A8	Ferré	Enrochement 30 ml sur 3m Curage fossés (régie) 300 ml	Enrochement + travaux régie	15 180 €
St-Ybars	A4	Lézat	Enrochement 100 m3 Eboulement à retirer 1200 m3	Déblaiement, Enrochement	24 980 €
St-Ybars	A2	Escayre	Enrochement 710 m3 Eboulement à retirer 6000 m3	Déblaiement, Enrochement + travaux régie	150 294 €
St-Ybars	A7	Escayre	Eboulement à retirer 1500 m3	Déblaiement	11 490 €
St-Ybars	A12	Pla	Eboulement à retirer 20 m3	Déblaiement + travaux régie	164 €
Carla Bayle	A38	Douilhe	Eboulement à retirer 30 m3	Travaux en Régie	
Carla Bayle	A9	Peyre	Eboulement à retirer 150 m3	Travaux en Régie	
Carla Bayle	A4	Pigailh	Eboulement à retirer 200 m3	Travaux en Régie	
Castex	Billa	de Billa	Enrochement 60 m3 Reconstruction ouvrage 10 ml	Enrochement, ouvrage + travaux régie	17 145 €
Castex	Taux	de Taux	Eboulement à retirer 20 m3	Déblaiement + travaux régie	610 €
Fornex	VC1	Fornex Rd 43	Restauration ouvrage hydraulique	Ouvrage	36 443 €
Fornex	VC10	Lazerau	Eboulement à retirer 300 m3 Réfection chaussée 2000 m2	Travaux en Régie	
Fornex	VC3	B Jouan	Enrochement 250 m3	Travaux en Régie	
Le Fossat	A19	Mongeat	Enrochement 16 m3	Travaux en Régie	
Sieuras	A3	Daumazan	Eboulements à retirer 80 m3 Reconstruction ouvrage 6 ml	Travaux en Régie	
Ste Suzanne	A1	Ponte	Eboulement à retirer 200 m3	Travaux en Régie	
Villeneuve	A7	Grausse	Eboulement à retirer 200 m3	Travaux en Régie	
St-Ybars	A12	Lézat	Réfection chaussée 100 m2	Travaux en Régie	
Lézat	A12	Fontvermeil	Réfection chaussée 400 m2	Travaux en Régie	
				DEPENSES REALISEES	314 236 €

PROSPECTIVE DE TRAVAUX SUR OUVRAGES D'ART

Monsieur Le Président indique que près de 60 % des ouvrages d'art du territoire ont déjà été visités par Christophe VEROS le chef du service "Voirie", afin d'évaluer l'état et le niveau d'urgence pour les travaux à envisager, un échéancier prévisionnel des opérations est programmé et des devis seront prochainement chiffrés par une entreprise spécialisée.

Commune	Chemin	Travaux	Prévision
Montfa	Des Durieux	Restauration ouvrage	2021
Castex	De Billa	Restauration ouvrage	2021
Carla Bayle	Du Pigailh au Fossat	Restauration ouvrage	2021
Saint Ybars	De Ferré	Restauration ouvrage	2022
Saint Ybars	D'Escayre	Restauration ouvrage	2022
Pailhès	De l'Enrecort	Restauration ouvrage	2022
Lézat	De Férus à Monicar	Restauration ouvrage	2022
Lézat	D'Escayre	Restauration ouvrage	2022
Saint Ybars	De Lézat	Restauration ouvrage	2023
Lanoux	D'Artigat à Lanoux	Restauration ouvrage	2023
Carla Bayle	Des Bordes au Carla	Restauration ouvrage	2023
Lézat	D'Escayre	Restauration ouvrage	2024
Saint Ybars	D'Escayre	Restauration ouvrage	2024
Villeneuve	Du Fossat	Restauration ouvrage	2024

Sur la commune des Bordes sur Arize, des travaux de restauration par enrochement des berges, en aval du pont du village sur près de 450 mètres, seront à envisager en cas de détérioration lors de nouvelles montées des eaux de l'Arize : un devis de 145 000 € concernant une première tranche de 150 mètres linéaires a été réalisé par une entreprise spécialisée.

Communes restant à inspecter : Terminer Le Carla Bayle et Pailhès, visiter Les Bordes, La Bastide, Camarade, Campagne, Daumazan, Fornex, Gabre, Le Mas d'Azil et Sabarat.

Monsieur Le Président explique qu'il s'agit soit d'opérations à réaliser en urgence soit de travaux d'entretien afin d'éviter une réfection ou une reconstruction des ouvrages d'art générant des investissements importants et des contraintes telles que la fermeture temporaire à la circulation.

Il rappelle que les ouvrages d'art subissent un trafic routier de plus en plus lourd,

Il indique également que le simple écoulement des eaux ou les intempéries (crues, coulée de boue et mouvements de terrain dus aux sécheresses successives) fragilisent et dégradent les ouvrages.

16 - ORGANISATION DES PREMIERES PHASES D'ELABORATION DU PLUI ARIZE LEZE

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le planning prévisionnel de la phase "diagnostics" de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.



Il explique que l'objectif est de finaliser le diagnostic en avril 2021 afin d'être en mesure de le présenter aux habitants, au cours de 4 réunions publiques, avant l'été.

Il précise que, lors de la Conférence des Maires programmée le 15 septembre 2020, le Bureau d'étude CITTANOVA exposera les phases d'élaboration de l'opération, les différentes pièces du document et leur articulation avec les impératifs réglementaires du code de l'urbanisme afin de mieux appréhender les enjeux pour notre territoire.

Il exprime son souhait que la commission "urbanisme" se réunisse tous les mois jusqu'à décembre 2020 dans le cadre de réunions et d'ateliers afin de mettre en évidence les principaux enjeux du territoire afin d'amorcer le travail sur le PADD.

Il ajoute que des travaux, sous forme de cahiers, seront également demandés aux communes en fin d'année.

Il indique que le Comité de Pilotage (COPIL à créer) sera sollicité pour la validation du diagnostic à la fin du premier trimestre 2021.

Il explique que la phase du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débutera dès la fin de la rédaction du diagnostic, elle nécessitera une grande disponibilité des élus afin de réaliser la majeure partie du travail avant la coupure du mois d'août 2021.

Il propose d'engager la future phase de traduction réglementaire, par une série de réunions communales sur le zonage, en parallèle du travail sur le PADD afin de permettre de s'assurer de la cohérence des orientations choisies dans le PADD avec les projets et volontés communaux.

Il rappelle qu'il s'agit de désigner un référent sur chacune des 27 communes pour l'élaboration du PLUI ainsi que 4 référents de secteurs correspondant aux 4 territoires des bourgs centres.